

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JANVIER 2025**  
**20H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES.

**Absents** : Angéline ROUSSEL, Véronique PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Rémi PATTE (arrivé à 21h50).

**Procurations** : Angéline ROUSSEL à Didier LEGER  
Véronique PAGES à Jean-Luc PIALAT  
Marie-Thérèse PIANELLI à Jean-Marc ANDRIEUX  
Rémi PATTE à Gérard PAGES

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 36.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire réitère ses vœux aux conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024,
- 2) Autorisation d'engager budget investissement 2025,
- 3) Situation personnel municipal,
- 4) Organisation scolaire,
- 5) Autorisation d'ester en justice,
- 6) Vente de parcelles,
- 7) Garantie rurale,
- 8) Autorisation pour demandes de subventions,
- 9) Autorisation achat laveuse de sol,
- 10) Infos Suivi Budgétaire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Informations intercommunales : PNR, SMECTOM, SMDEA, PLUIh, Com-Com,  
Informations Communales : Préparation évènements 2025, point d'info communication,  
Questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus.

Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote :

**POUR : 12**



**CONTRE : 0**

1



**ABST : 0**



## 2) Autorisation d'engager budget investissement 2025 :

Le budget primitif de la Commune sera soumis au vote du Conseil municipal en mars ou avril 2025. Dans l'attente de ce vote le CGCT prévoit :

- S'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement, l'exécutif de la Commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente, 2024.
- S'agissant des dépenses d'investissement, l'exécutif de la Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (hors opérations d'ordre) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est cette autorisation qui est demandée aux Conseillers Municipaux pour un montant du quart de 1 034 514 €, soit un maximum autorisé de : 258 628,70 €.

Le Conseil Municipal débat et vote pour autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 258 628,70 €.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## 3) Situation du personnel municipal :

En ce début d'année, nous proposons de ne pas changer le nombre des emplois de la Commune pour l'instant, nous revisiterons ce point en fonction des décisions prises par l'Etat en matière de budget des collectivités territoriales.

Pour l'instant, Monsieur William Vidal ayant quitté la Commune à la fin janvier, nous proposons de ne pas supprimer son poste, de ne pas recruter un agent des collectivités territoriales tant que la situation administrative et financière n'est pas stabilisée. Nous proposons de recruter un remplaçant temporaire comme agent technique polyvalent sous contrat d'un an renouvelable. Ce contrat est proposé à Monsieur Tom Girard qui a déjà travaillé pour nous en 2024.

A l'école et au ménage, nous proposons également le statu quo (une ATSEM, deux employées de cantine et ménage et une employée au ménage mairie, école et bâtiments communaux). En cas de besoin, nous recrutons des renforts ponctuels, et chaque fois que possible localement.

Au service administratif, bien que les charges de travail se complexifient et augmentent, nous proposons de conserver l'organisation et les effectifs actuels auquel nous rajouterons un renfort temporaire sur environ dix mois en 2025 en soulagement du secrétariat pour terminer les travaux de cartographie, les inventaires des chemins ruraux, du plan de sauvegarde et surtout les travaux dans le cadre du PLUih, et de la communication.

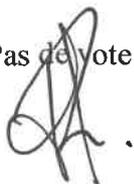
En complément, nous envisageons de prendre deux stagiaires de la faculté Toulouse Jean Jaurès site de Foix, en cours d'année 2025.

Le premier est proposé en partenariat avec le PETR dans le cadre du plan « Avenir montagne » dans lequel nous sommes engagés depuis deux ans. Il s'agirait de Madame Hélène Canal. Elle travaillerait de mai à août environ, sur la mise en valeur du patrimoine fruitier de la Commune (pommiers essentiellement). La prise en charge serait partagée entre le PETR et la Commune. Il faudrait prévoir un budget de l'ordre de 2500 €.

Le second est un candidat libre : il s'agit de Monsieur Justin Navarro qui demande à faire un stage pendant trois à quatre mois, sur la géologie de la vallée, en accord avec ses enseignants. Selon nos principes d'aider les jeunes étudiants, nous proposons de donner une suite favorable à sa demande. Le budget à prévoir serait de l'ordre de 5000 €.

Le Conseil Municipal débat de ces orientations et autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces mises en œuvre.

Pas de vote



#### **4) Organisation scolaire :**

L'organisation des temps scolaires et périscolaires est inchangée à la rentrée de septembre 2024, mais l'éducation nationale nous questionne, par lettre du 13 janvier dernier, sur la semaine à quatre jours, et donc nous devons réfléchir à nos propositions et aux impacts sur l'organisation de l'école et des temps périscolaires les jours d'école et le mercredi. Jusqu'à présent, nous avons choisi de ne pas passer à la semaine de quatre jours solidairement, sur toute la Communauté des Communes du Pays de Tarascon.

Nous proposons donc de maintenir les quatre jours et demi par semaine à l'école de Saurat.

A noter, pour rappel, qu'une étude lancée par la Communauté des Communes du Pays de Tarascon vise à étudier des regroupements de communes pour se constituer en « RPI », une convention sera alors signée entre ces communes membres du RPI pour préciser les conditions de facturation de la scolarité.

Pour l'instant, nous réfléchissons à la constitution d'un RPI avec Bédeilhac.

Le Conseil Municipal débat et vote pour le maintien des quatre jours et demi par semaine à l'école de Saurat.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **5) Autorisation d'ester en justice :**

Par lettres recommandées reçues le 20 janvier dernier, le Tribunal administratif de Toulouse nous communiquait les requêtes en référé présentées par la Préfecture de l'Ariège avec une audience fixée au 6 février prochain et portant sur les accords tacites de deux déclarations préalables de travaux pour construction d'un abri : l'une déposée par Monsieur Bonvallot et l'autre déposée par Monsieur Plais.

Nous sommes dans l'obligation de nous défendre et pour cela de choisir un avocat. Je propose aux Conseillers Municipaux de confier notre défense à Maître Courrech, avocat à Toulouse.

S'ensuit un débat et des commentaires. Un vote est proposé pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour les dossiers « urbanisme » référés et procédures sur le fond, et effectuer toutes les démarches relatives à ces dossiers.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **6) Vente de parcelles :**

Monsieur le Maire propose de vendre des parcelles de terre faisant partie du domaine communal à deux particuliers qui ont formalisé une demande et après avoir pris des renseignements sur les fondements de leurs demandes :

- Monsieur Abdelkader El Haddaji demande les parcelles : C 2317 (1860 m<sup>2</sup>), C 2320 (1290 m<sup>2</sup>), C 2332 (2190 m<sup>2</sup>), C 2354 (1780 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 7120 m<sup>2</sup>, au prix de 2000 € l'hectare soit 1424 €, plus frais à la charge de l'acheteur. Ces parcelles avaient fait l'objet d'incorporation au domaine communal par arrêté N° 2024-067 du 27 juin 2024.

- Monsieur Philippe Pujol demande les parcelles : C 106 (4350 m<sup>2</sup>), C 102 (1520 m<sup>2</sup>), C 3585 (1170 m<sup>2</sup>), C101 (490 m<sup>2</sup>), C 94 (1080 m<sup>2</sup>), C 83 (1010 m<sup>2</sup>), C 84 (945 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 10 565 m<sup>2</sup>, au prix de 2000 € l'hectare soit 2 113 €, plus frais à la charge de l'acheteur. Deux de ces parcelles avaient fait l'objet d'incorporation au domaine communal par arrêté N° 2024-070 du 27 juin 2024 pour la parcelle C 083 et par arrêté N° 2023-076 du 25 octobre 2023 pour la parcelle C 102. Les autres parcelles faisaient partie du domaine communal.



Il est donc demandé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces parcelles aux conditions ci-dessus et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces ventes.

Les Conseillers Municipaux débattent et votent :

**A) Pour la vente des parcelles à Monsieur Abdelkader El Haddaji :**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**B) Pour la vente des parcelles à Monsieur Philippe Pujol :**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**7) Garantie rurale :**

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon poursuit sans relâche les travaux d'élaboration de son futur document d'urbanisme intercommunal, après le PADD vient le tour du zonage et du règlement.

Sachant que les règles pour déterminer l'enveloppe autorisée pour les extensions de l'urbanisation (habitat et économie) sont fixées par l'Etat et déclinées ensuite par le SRADDET et le SCoT. Ces schémas n'étant pas encore connus, nous tablons sur environ 0,6 à 0,8 ha d'ici à 2031 selon les informations en notre possession. Cela implique que peu de zones pourraient ainsi être ouvertes à l'urbanisation.

C'est la raison pour laquelle au niveau de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon nous avons décidé à l'unanimité d'opter pour la proposition de garantie rurale proposée par le Sénat, soit un hectare en moyenne par Commune mutualisés au niveau de la Communauté de Communes pour obtenir 20 ha au lieu des 14,5 ha qui semblaient être proposés par l'Etat.

Monsieur le Maire lit le projet de délibération proposée que chaque commune doit approuver.

Le Conseil Municipal débat et vote pour valider cette demande « garantie rurale » mutualisée au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**8) Autorisation pour demandes de subventions :**

Nous proposons de demander des subventions pour les travaux complémentaires prévus à la salle André Laborde (ex-salle St André) portant sur l'amélioration de l'acoustique.

Les travaux proposés par la société Lina de Béziers s'élèveraient à 13 232 € HT. Des panneaux absorbants seraient disposés judicieusement dans la salle.

Nous proposons de demander les subventions suivantes :

- 30 % en DETR à l'Etat soit 3 970 €,
- 30% FDAL au Conseil Départemental soit 3 970 €

Le reste à charge Commune serait de 5 292€ HT.

Les Conseillers Municipaux débattent et votent pour autoriser Monsieur le Maire à demander ces subventions.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



## 9) Autorisation achat d'une laveuse de sol :

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées par les associations et les employés pour laver les sols des salles polyvalentes Maisou d'Amount et André Laborde. Modèle choisi : BD 38/12 de chez Karcher, pour un coût estimé à 3530 € TTC.

Les élus acquiescent mais ne votent pas.

## 10) Informations suivi budgétaire :

Au 20 janvier 2025, les soldes provisoires s'établissent comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 698 930,33 €
- Recettes de Fonctionnement : 1 034 395,41 €

Attention : la marge brute d'exploitation apparente (335 465 €) qui pourrait paraître confortable n'est pas stabilisée, nous avons prévu un virement à la section investissement de 140 K€ environ qui va se transformer en report obligatoire en fin d'exercice de l'ordre de 130 K €. La marge brute espérée devrait être de l'ordre de 200 K€ en fin d'année.

- Dépenses investissement : 498 226,54 €
- Recettes investissement : 257 336,43 €

Avec le report de solde prévu de 117 017,91 € les recettes totales d'investissement s'établiront à 368 354,34 €, le résultat de l'exercice serait encore négatif de l'ordre de 130 K€. Déficit à combler obligatoirement par le report du résultat. Le résultat réel (marge effective) devrait donc s'établir aux environs de 200 K€ (335-130).

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

## QUESTIONS DIVERSES :

### Point d'informations intercommunales :

**SMDEA :** Il reste beaucoup de questionnements sur le choix des zones desservies dans le schéma communal proposé, sur les projets eux-mêmes, sur les choix des ressources, sur l'eau en général. Nous collecterons les réactions aux premières propositions et nous organiserons d'autres réunions d'échange en local pour faire un point. Nous proposerons au SMDEA, une nouvelle réunion publique en juin 2025 pour faire un point d'étape et valider les avancées.

**SMECTOM :** Attention, l'accès aux bacs collectifs « déchets ultimes » est contrôlé depuis la fin de l'année 2024. Les personnes autorisées à déposer dans le bac concerné seront munies d'un badge et seuls ces détenteurs du badge habilités pourront déposer dans ce bac. Les badges sont distribués par le SMECTOM qui a tenu plusieurs permanences en novembre et décembre derniers. Ces badges seront également utiles pour accéder à la déchetterie. Les citoyens qui possèdent un bac individuel, et qui ne l'utilisent pas encore, seront dans l'obligation de l'utiliser ou de régulariser leur accès à un point de collecte collectif.

**SCoT et autres :** A noter que les travaux de révision du SCoT se poursuivent pour une approbation prévue pour fin 2025. Le document d'aménagement régional, le SRADDET, le SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion de l'eau du bassin versant de l'Ariège) ainsi que la charte du PNR sont en cours de révision ou d'élaboration, et en rappelant que les documents PLU et PLUih doivent être compatibles ou conformes avec tous ces schémas.

**CLS :** Contrat Local de Santé porté par la Communauté des Communes du Pays de Tarascon traite de l'accès aux soins, la santé mentale, la promotion de la santé, l'habitat et l'environnement, les mobilités et l'information et la coordination en matière de santé. Un compte rendu du dernier copil est à votre disposition en consultation à la Mairie. A noter : une nouvelle tournée du Mammobile en février et mars prochains avec un passage à Saurat le 21 février prochain.

### Point d'informations communales :



Pour rappel : Sur la Commune, nous travaillons à la mise en forme du PLUih après avoir débattu du PADD, nous préparons le zonage, la détermination des enveloppes constructibles et les règlements. Les élus qui le souhaitent peuvent venir analyser et faire des propositions sur un fond de carte de la Commune que nous avons laissé le bureau d'études. Les travaux et les échanges sur ces sujets se poursuivront tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**Ecole :** Prochain conseil d'école le 13 février. A noter une lettre adressée aux parents d'élèves par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon sur l'organisation scolaire (semaine de quatre jours). A suivre.

**Préparation « événementiel » de la saison 2025 :** Une réunion s'est partiellement tenue avec les associations sauratoises pour prévoir et coordonner les événements de l'année 2025. Nous demandons également aux associations de nous faire parvenir leur dossier administratif et budgétaire à jour avec leurs demandes de subventions.

**Participation à la démocratie :** La reprise de la participation citoyenne a débuté par une première réunion publique organisée lundi 21 octobre dernier sur le thème du cimetière avec une vingtaine de participants, et une deuxième réunion publique consacrée aux informations SMDEA, le 13 décembre avec 70 participants environ.

Dès ce début 2025, nous allons poursuivre dans ce sens en revisitant notre système Elus, citoyens, commissions, conseil citoyen pour libérer l'initiative, introduire plus d'horizontalité et encourager à la responsabilité citoyenne. Nous recherchons un volontaire parmi les élus ou parmi les citoyens pour animer avec nous ces démarches citoyennes, nous poursuivons nos échanges avec l'ingénierie PETR sur ces domaines. (Projets Avenir Montagne et Agoractive par exemple)

Pour cela, nous allons préparer des réunions avec les citoyens volontaires et/ou des réunions publiques dès que possible. Ces réunions seront soit thématiques, soit délocalisées, en réunion de secteur. Les commissions municipales évolueront prochainement vers des groupes de projet à composition variable.

**Communication :**

Nos travaux sur les différents réseaux de communication sont manifestement à poursuivre mais une analyse et un choix seront faits sur les systèmes utilisés pour essayer de ne pas être pris dans des organisations qui pourraient s'avérer nocives pour les démocraties et les libertés.

Nous poursuivons le déploiement de l'application « Panneau Pocket » (application gratuite pour les utilisateurs) qui semble être utilisée et appréciée.

« La Feuille » N° 55 a été distribuée, merci de nous remonter les avis et remarques et surtout de nous aider à préparer « La Feuille » N°56 pour avril prochain.

**Questions diverses des élus :** pas de questions.

La séance du conseil municipal est close à 22 h 08.

Le secrétaire de séance



Le Maire

